

# LA CHARTE DE LA PRÉPARATION VERS LA CONFIRMATION

*Cette charte est valable durant les 2 années de préparation, durant les temps en équipe, les temps forts et les retraites.*

## Les animateurs s'engagent à :

- ≡ Être ponctuel et assidu
- ≡ Accueillir le jeune tel qu'il est dans son cheminement, permettre un espace de parole, de questions et d'écoute.
- ≡ Assurer la sécurité physique et morale des jeunes.
- ≡ Favoriser la cohésion de votre groupe et celle avec les autres jeunes du Doyenné (Temps forts et retraites).
- ≡ Communiquer aux parents les dates et informations relatives à la préparation vers la Confirmation.
- ≡ Aider les jeunes à s'impliquer dans la vie paroissiale.
- ≡ Travailler en équipe en collaborant avec le curé, la coopératrice de la Pastorale des jeunes et les autres accompagnateurs du Doyenné (Parcours, préparation des temps forts, retraites et célébrations).
- ≡ Utiliser les outils proposés.

## Les parents s'engagent à :

- ≡ Soutenir leur enfant dans son cheminement vers le Sacrement.
- ≡ Soutenir les animateurs (Respect des règles).
- ≡ Favoriser l'assiduité de leur enfant aux temps annoncés et lui permettre d'y assister (Transport).
- ≡ Avertir les animateurs en cas d'empêchement avéré de leur enfant.
- ≡ Régler les frais liés à la préparation vers le Sacrement et communiquer en cas de difficultés.
- ≡ Compléter et signer [la fiche d'inscription et la charte au moment de l'inscription.](#)
- ≡ Fournir [l'acte de baptême, la fiche sanitaire et le règlement avant les vacances de la Toussaint.](#)

## Les jeunes s'engagent à :

- ≡ Arriver à l'heure
- ≡ Respecter les personnes, les lieux, les symboles religieux.
- ≡ Participer aux activités proposées.
- ≡ Participer de façon **constructive** au bon déroulement de la séance.
- ≡ Être poli et attentif aux autres.
- ≡ Ne pas adopter de comportement à risque au regard des personnes et des lieux.

**(1) Le non-respect de la charte expose le jeune aux mesures décrites ci-dessous.**

### (1) En cas d'incident :

- ≡ **1<sup>er</sup> incident** : le jeune sera pris à part en fin de séance ; l'animateur lui expliquera en quoi son attitude perturbe le groupe et quelles sont ses attentes. Il recueillera son sentiment et cherchera avec lui une solution à mettre en place à la séance suivante. Il pourra s'appuyer sur la présente charte.
- ≡ **2<sup>ème</sup> incident** : l'animateur du groupe et la coopératrice prendront contact avec les parents pour faire part de la situation et trouver avec eux une solution permettant de mettre fin aux incidents.
- ≡ **3<sup>ème</sup> incident** : l'animateur, la coopératrice et le curé se concerteront et pourront décider de l'exclusion temporaire ou définitive du jeune, selon la gravité des faits. Les parents en seront immédiatement informés.

**Je m'engage à respecter ces règles, je signe avec mention de la date :**

**Accompagnateurs :**

**Jeune :**

**Responsables légaux :**